



A l'Attention de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Montreuil, le 11 octobre 2012

Les élus FERC Sup CGT et le représentant de la CGT au CNESER, interpellés par le cas d'une doctorante de Paris V, menacée de la saisie imminente de ses biens par des huissiers mandatés par l'Université, suite à une affaire juridique qui semble avoir opposé, il y a de nombreuses années, cette doctorante à son établissement, demandent à la ministre un complément d'information sur cette affaire, afin de s'assurer que l'Université concernée agit avec toute la clairvoyance et toute l'information nécessaires.

Nous appelons le ministère à recommander dans le traitement de tels cas la plus grande compréhension de la part des établissements pour que soient trouvées des solutions qui ne pénalisent pas encore plus des personnes déjà en situation difficile de précarité.

Nous sommes tout particulièrement préoccupés par la situation de précarité dans laquelle se trouvent de nombreux doctorants et jeunes docteurs aujourd'hui. Nous sommes très inquiets pour l'avenir de ces étudiants que les établissements font travailler parfois dans des conditions très difficiles, au moyen de montages de supports contractuels hétéroclites qui les privent souvent de faire valoir leurs droits et notamment leur ancienneté dans l'emploi. Ces jeunes chercheurs se trouvent ainsi abandonnés sans aucune considération pour le travail effectué et la part très utile qu'ils ont pris dans le fonctionnement de nos établissements.

La CGT réclame que la situation des doctorants et l'avenir des jeunes docteurs soient sérieusement pris en compte dans la prochaine loi d'orientation et de programmation promise par la Ministre et les projets du gouvernement.